

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET :** Partenariat culturel - Subventions aux associations en équipement - 5ème répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé, dans le cadre de la répartition des aides accordées aux associations culturelles au titre du partenariat culturel:

- d'attribuer au titre de l'exercice 2016, des subventions d'équipement d'un montant total de 81 513 € conformément aux listes annexées au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23 000 €, à signer une convention conforme à la convention-type prévue à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le document détaillé figurant en annexe du rapport.

La dépense correspondante, soit 81 513 € sera prélevée sur les crédits inscrits au titre de l'exercice 2016 selon la répartition suivante :

Autorisation de programme 2016-14038H :

- 23 513 € au chapitre 204, fonction 311, article 20421
- 58 000 € au chapitre 204, fonction 311, article 20422

dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**